

Voulez-vous cesser de fumer ou de consommer d'autres types de tabac?



Le Programme de lutte contre le tabagisme en C.-B. aide à couvrir le coût des produits qui peuvent aider à cesser de fumer

Que couvre le programme?

Il couvre 12 semaines (84 jours d'affilée) de traitement une fois par année civile pour l'un ou l'autre des produits suivants :

- **La gomme, les pastilles, les inhalateurs ou les timbres de nicotine spécifiques.** Ces produits de substitution de la nicotine sont offerts gratuitement.
- **Les médicaments sur ordonnance de cessation du tabagisme – le bupropion (Zyban®) ou la varénicline (Champix®) :** Couverts par le programme BC PharmaCare au même titre que d'autres médicaments. Le coût réel dépend des règles du programme PharmaCare, lequel peut payer la totalité ou une partie du coût ou ne pas le rembourser du tout.

Qui peut participer?

Les produits des thérapies de substitution de la nicotine sont offerts aux **résidents de la C.-B.** qui

- fument ou consomment un autre produit du tabac (p. ex., prennent du tabac à priser, mâchent du tabac) et
- ont une couverture active du régime de services médicaux.

Le programme PharmaCare couvre les médicaments sur ordonnance pour tout **résident de la C.-B.** qui

- fume ou consomme un autre produit du tabac (p. ex., prend du tabac à priser, mâche du tabac)
- a une couverture active du régime de services médicaux et
- est couvert par un programme PharmaCare admissible.

Que sont les produits de substitution de la nicotine?

Les produits de substitution de la nicotine sont des médicaments en vente libre qui contiennent de la nicotine. Ils peuvent aider à cesser de fumer en vous permettant de réduire lentement la quantité de nicotine dans votre corps.

Que sont les médicaments sur ordonnance de cessation du tabagisme?

Le bupropion (Zyban®) et la varénicline (Champix®) ne contiennent pas de nicotine. Ils agissent sur le cerveau pour aider à cesser de fumer et à réduire les envies de fumer. Lorsque vous consultez déjà votre médecin pour une autre raison, renseignez-vous sur ces médicaments. Votre médecin peut vous aider à décider s'il convient de vous prescrire l'un d'entre eux...

Comment puis-je me procurer le produit?

| | |
|---|--|
| Gomme, pastilles, inhalateur ou timbre de nicotine | Rendez-vous à votre pharmacie locale. Vous n'avez pas besoin d'ordonnance, mais vous devrez signer un formulaire de déclaration. |
| Bupropion (Zyban®) ou varénicline (Champix®) | La prochaine fois que vous verrez votre médecin, renseignez-vous sur vos options. Si vous vous entendez sur un de ces médicaments avec votre médecin, apportez-en l'ordonnance à votre pharmacie. |

Autres outils et ressources

| | | |
|--|---|---|
| Obtenez de plus amples renseignements sur le Programme de lutte contre le tabagisme, y compris sur les produits spécifiques couverts... | ➔ | Consultez le site www.gov.bc.ca/bcsmokingcessation |
| Découvrez comment réussir à cesser de fumer... | ➔ | Parlez à votre médecin ou à votre pharmacien. Consultez le site www.quitnow.ca pour obtenir du counseling gratuit, 24 heures sur 24, pour vous aider à cesser de fumer. |
| Inscrivez-vous au programme Fair PharmaCare ou renseignez-vous sur PharmaCare... | ➔ | Consultez le site www.gov.bc.ca/pharmacare ou Appelez le Health Insurance BC : <ul style="list-style-type: none">• Depuis le Lower Mainland, appelez au 604-683-7151• Dans le reste de la C.-B., appelez au 1-800-663-7100 |

BC PharmaCare est le programme d'assurance-médicaments provincial. Il aide les Britanno-Colombiens à couvrir le coût des médicaments sur ordonnance admissibles et de certaines fournitures médicales.